

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-029

### Séance du 08 AVRIL 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/03/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : vote du Compte administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Annie GENEVOIS doyenne d'âge de l'Assemblée, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Frédéric VALLOS, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Annie GENEVOIS, pour la présentation et le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **approuve** le compte administratif 2023, tel que présenté

Ainsi fait et délibéré  
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme,  
La Présidente  
Annie GENEVOIS



La secrétaire de séance  
Eva SOUZY